### **REVITALISATION URBAINE**

## **DÉCISION**

Décision du Conseil communal (options – programme logements  $\leftrightarrow$  aménagement espace public)

Recherche d'un ou de plusieurs investisseurs privés

Signature d'une convention entre la Commune et le(s) partenaire(s) privé(s)

Adoption de la convention par le Conseil communal



### **DOSSIER**

Réalisation du dossier de revitalisation urbaine :

→ périmètre, avant-projet travaux, estimation, programme, calendrier, ...

Adoption du dossier par le Conseil communal



### **APPROBATION**

Introduction du dossier à l'administration : DAOV (DGO4 - DATU)

Avis de la Cellule de coordination (45 jours)

Avis du pôle « Aménagement du territoire » (section « Aménagement opérationnel ») (45 jours)

Transmis par l'administration du dossier complet au Gouvernement wallon (G.W.)

→ approbation du périmètre et du dossier de revitalisation urbaine y afférent par le G.W.



# MISE EN ŒUVRE

Arrêté(s) accordant une subvention pour la réalisation (espace public) de l'opération

Acquisition(s) (espace public) :

Réalisation acquisition(s) éventuelle(s) projetée(s)

Travaux (espace public):

Élaboration et introduction d'un projet

Accord sur projet et autorisation mise en adjudication

Permis d'urbanisme

Mise en adjudication

Introduction demande accord sur adjudication

Accord sur adjudication

→ constat de l'irréversibilité des travaux privés ou du cautionnement

Réalisation des travaux

Paiements (espace public):

Introduction demande(s) de paiement(s)

Vérification du respect du principe 1€ (public) / 2€ (privé(s), dont au moins 1 € = logements)

 $\rightarrow$  mise en liquidation des demandes de paiements (acquisition(s) – travaux)